

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

129.22

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Subvention de fonctionnement 2019 en faveur du groupement de coopération social et médico-social d'Aubagne (GCSMS) "Le fil rouge Alzheimer".

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) Alzheimer du pays d'Aubagne, dénommé « Le fil rouge » a été créé le 8 février 2008. Il a pour objectif de soutenir et accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et leur famille, de coordonner les interventions entre les partenaires signataires, ainsi que de mutualiser les moyens et ressources. Ce groupement rassemble différents membres institutionnels, médicaux, médico-sociaux et associatifs locaux, dont le Département. Le groupement est représenté par Madame Sophie Amarantinis en tant qu'administrateur depuis 2014.

Le « fil rouge Alzheimer » dispose d'une plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants familiaux sur le territoire d'Aubagne et La Ciotat. De plus, depuis 2016, le groupement porte une Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA), qui vise à l'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus, sur le pays d'Aubagne-La Ciotat.

Le groupement se situe sur Aubagne au sein du pôle seniors - 1 Boulevard Jean Jaurès – 13400 Aubagne et sur La Ciotat à la maison des seniors portée par le CCAS de La Ciotat. Il propose écoute et information, évaluation des situations, accompagnement pour la mise en place d'un plan d'action personnalisé, suivi psychologique auprès des aidants.

Les activités développées sont :

- des ateliers d'art-thérapie pour les personnes malades ;
- l'atelier « la tête et les jambes » (stimulation cognitive et physique) ;
- des sorties pour les aidants familiaux et pour les couples aidants-aidés ;
- des formations des aidants ;
- des rencontres mensuelles des aidants familiaux ;
- des ateliers de sophrologie pour les aidants.

Le groupement emploie à temps plein un responsable du groupement, une psychologue, un chargé d'accompagnement et un cadre Pilote MAIA (en attente de recrutement), soit 3,25 ETP.

Le résultat 2018 est bénéficiaire de 1 615 € (après un déficit 2017 de - 19 416 €). Les fonds associatifs s'élèvent à 91 787 € Le Conseil départemental a versé au groupement pour cet exercice une subvention de 30 000 € Le taux de dépendance financière est de 13,32 %.

Le budget prévisionnel 2019 est présenté en équilibre à 225 200 €

Pour 2019, le groupement sollicite le renouvellement de la participation du Conseil départemental en demandant un montant de subvention à hauteur de 30 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL